

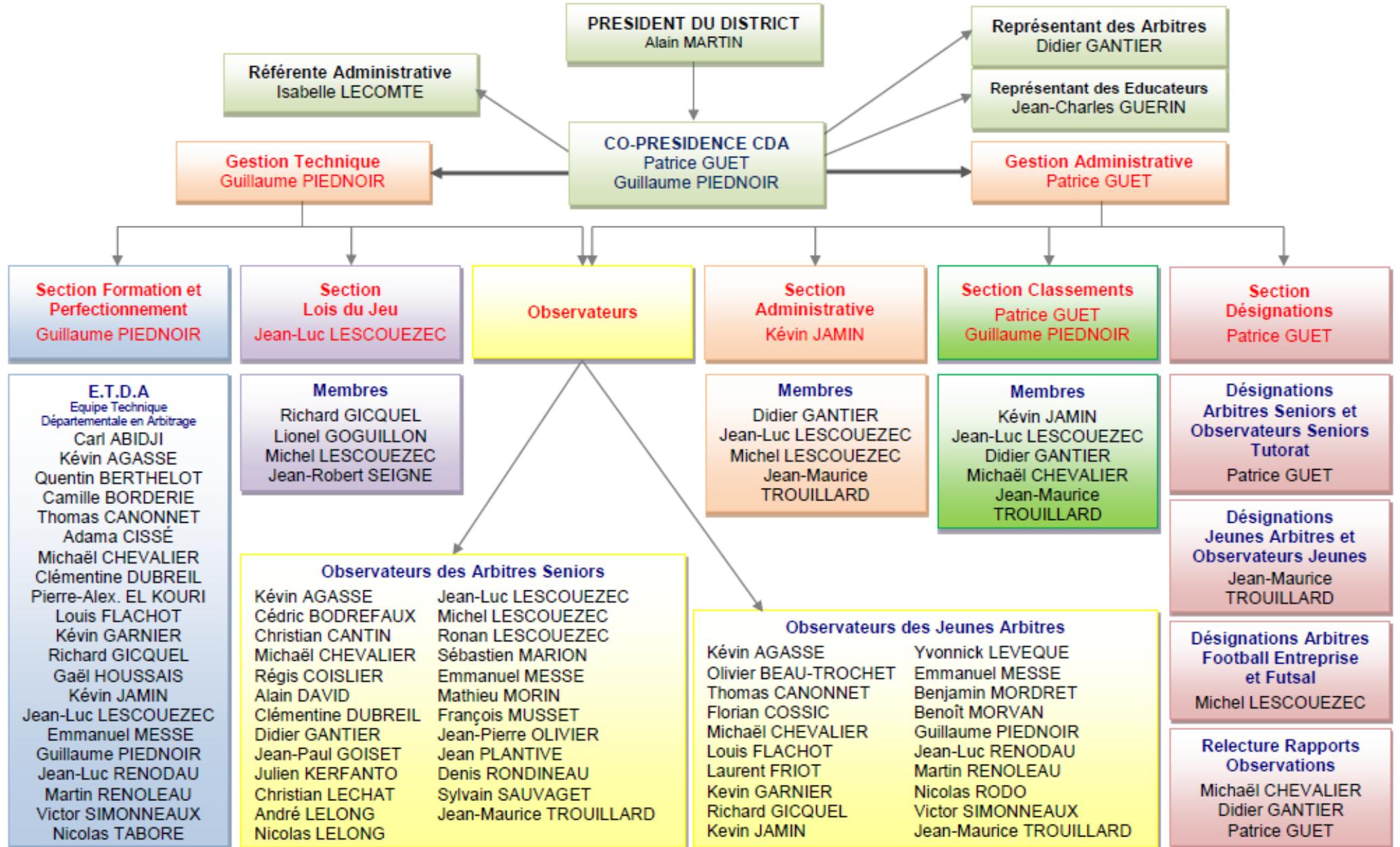


Stage Arbitres District 44



Saison 2019-20





ETDA 44

Saison 2019-2020

Responsable ETDA : Guillaume Piednoir

INITIATEURS EN ARBITRE - ETDA

Carl ABIDJI
Kévin AGASSE
Quentin BERTHELOT
Camille BORDERIE
Thomas CANONNET
Adama CISSÉ
Michaël CHEVALIER
Clémentine DUBREIL
Pierre-Alexandre EL KOURI
Louis FLACHOT
Kévin GARNIER
Richard GICQUEL
Gaël HOUSSAIS
Kévin JAMIN
Jean-Luc LESCOUEZEC
Emmanuel MESSE
Guillaume PIEDNOIR
Jean-Luc RENODAU
Martin RENOLEAU
Victor SIMONNEAUX
Nicolas TABORÉ

FORMATION ET
PERFECTIONNEMENT

Michaël Chevalier

Formation Initiale
INTERNAT

Guillaume Piednoir

ASSISTANT

Michaël Chevalier

FUTSAL

Quentin Berthelot

JEUNES ARBITRES

Kévin Jamin

Candidats JAL

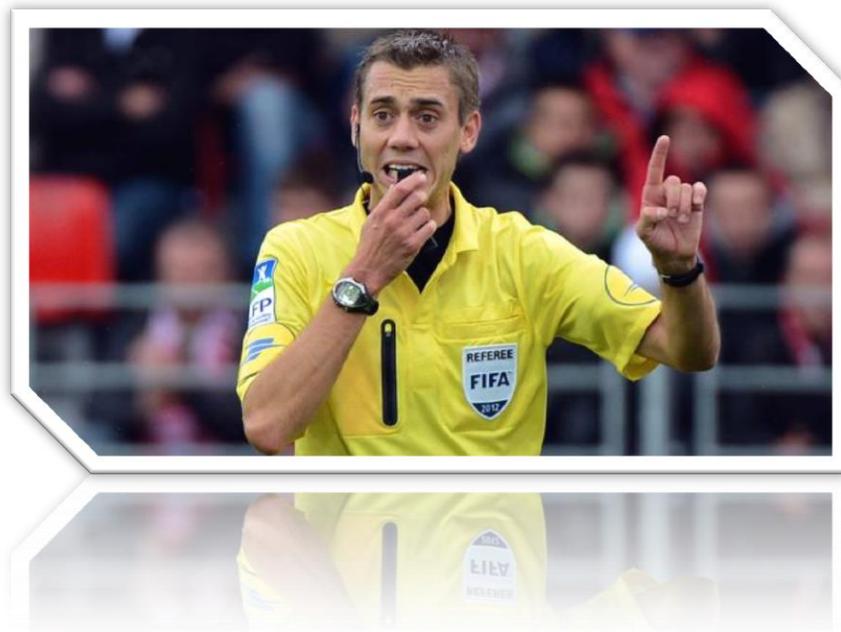
Guillaume Piednoir

TALENTS SENIORS

Kévin Agasse

TRES JEUNES ARBITRES
ARBITRAGE FEMININ

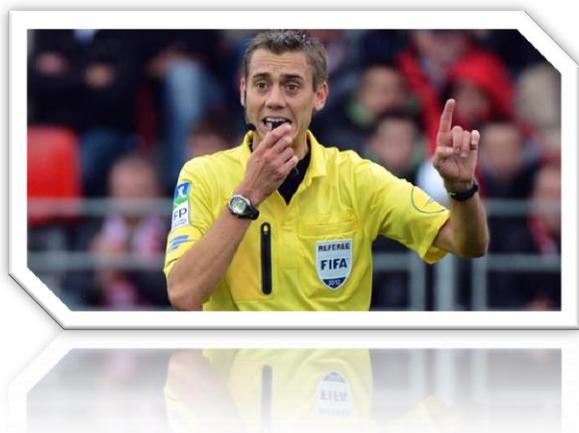
Kévin Garnier



Sujet Technique Modifications des Lois du Jeu



Modifications Des Lois du Jeu 2019-2020



Améliorer le comportement des
joueurs pour davantage de respect

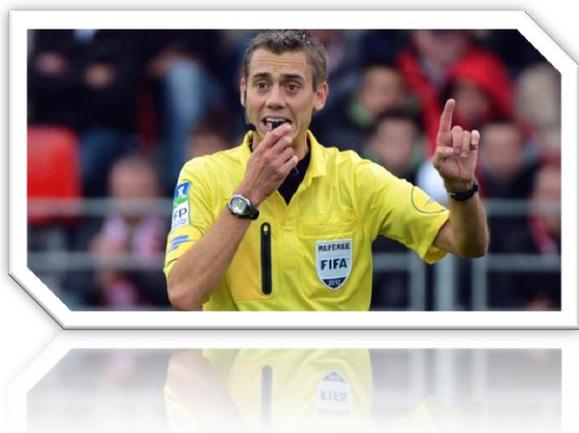
Augmenter le temps de jeu effectif

Optimiser l'équité et l'attractivité de
la discipline football

* Applicables au 1er Juin 2019



Modifications Des Lois du Jeu



1° Partie
Modifications Importantes



LOI 3 LES JOUEURS

* Joueurs remplacés quittant le terrain de jeu



Procédure de remplacement :

- Autorisation de l'arbitre.
- *Le remplacé doit quitter le terrain par le point le plus proche de l'endroit où il se trouve.*

Sauf si l'arbitre :

- *Estime qu'il peut rapidement quitter le terrain à la médiane*
- *Estime que pour des questions de sécurité, il doit emprunter la médiane*
- *Le joueur est blessé et doit quitter le terrain sur un brancard*

Le remplacé devra aller directement dans sa zone technique afin d'éviter les interférences avec les officiels, remplaçants... ainsi que les problèmes avec les spectateurs.

Un joueur qui enfreint l'esprit de cette loi sera sanctionné pour comportement antisportif.



LOI 5 L'ARBITRE

* RAO, carton jaune et/ou rouge à l'encontre des officiels d'équipes

L'arbitre peut délivrer les sanctions disciplinaires aux officiels avec les 3 niveaux :

- ✓ Rappel à l'ordre
- ✓ Avertissement (Carton Jaune)
- ✓ Exclusion (Carton Rouge) du terrain de jeu, ses abords y compris la zone technique



* Si le contrevenant ne peut être identifié, c'est l'entraîneur principal présent dans la zone technique qui écopera de la sanction disciplinaire.



LOI 12 - FAUTES ET INCORRECTIONS

* Mesures Disciplinaires (liste des fautes) - *NON EXHAUSTIVE*



Rappel à l'ordre :

- ✓ Entrer sur le terrain de façon respectueuse et non conflictuelle
- ✓ Mécontentement et désaccord mineur (par voix ou gestes) d'une décision
- ✓ Quitter la zone technique sans commettre d'autres infractions

(en cas d'une faute flagrante et répétée, l'arbitre prend alors une mesure disciplinaire : Carton Jaune - Carton Rouge)



LOI 12 - FAUTES ET INCORRECTIONS

* Mesures Disciplinaires (liste des fautes) - *NON EXHAUSTIVE*

Avertissement :

- ✓ *Sortir de manière répétée et ostensible de sa zone technique*
- ✓ *Retarder la reprise du jeu pour son équipe*
- ✓ *Pénétrer délibérément dans la zone technique adverse (sans conflit)*
- ✓ *Désapprouver en paroles ou en gestes :*
 - En lançant ou frappant du pied une bouteille ou autres objets*
 - Gesticuler en affichant un manque évident de respect aux officiels (applaudissements moqueurs...)*
- ✓ *Réclamer avec insistance un carton jaune ou rouge*
- ✓ *Faire des gestes provocants ou se comporter de manière provocante*
- ✓ *Persister dans un comportement inadmissible (y compris dans des fautes passibles d'un RAO)*
- ✓ *Montrer un manque de respect pour le jeu*

- ✓ *Pénétrer dans la zone de visionnage réservée à l'arbitre (VAR)*
- ✓ *Montrer à outrance le recours à la vidéo*





LOI 12 - FAUTES ET INCORRECTIONS

* Mesures Disciplinaires (liste des fautes) - *NON EXHAUSTIVE*

Exclusion :

- ✓ *Comportement menaçant ou agressif (y compris en crachant ou en mordant) à l'encontre d'un joueur adverse, un remplaçant, un officiel d'équipe ou de la rencontre, un spectateur ou toute autre personne (ramasseur de balle, officiels dédiés à la sécurité ou à la compétition...)*
- ✓ *Recevoir un second avertissement au cours de la rencontre*
- ✓ *Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers*
- ✓ *Utiliser un équipement électronique ou un moyen de communication prohibé et/ou se comporter par la suite de manière non responsable*
- ✓ *Commettre un acte de brutalité*





LOI 13 - COUPS FRANCS

* COUPS FRANCS au bénéfice de la défense dans sa surface de réparation

Procédure :

- ✓ *Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé*
- ✓ *Tant que le ballon n'est pas en jeu, tous les adversaires devront :*
 - *Se tenir à au moins 9,15m du ballon*
 - *Se positionner à l'extérieur de la surface de réparation lors d'un coup franc au bénéfice de la défense depuis sa surface de réparation*

Infractions et sanctions :

- ✓ *Si, lors d'un coup franc accordé à l'équipe défendante depuis sa surface de réparation, des adversaires se trouvent dans ladite surface car ils n'ont pas eu le temps d'en sortir, l'arbitre autorisera le jeu à se poursuivre.*
- ✓ *Si, un joueur se trouve dans la surface de réparation adverse lors d'un coup franc au bénéfice de l'équipe défendante, ou pénètre dans ladite surface avant que le ballon soit en jeu ou touche ou dispute le ballon avant qu'il ne soit en jeu, **le coup franc est à refaire.***



LOI 16 - COUP DE PIED DE BUT

* Ballon en jeu

Procédure

- ✓ *Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé*

Fautes et Sanctions

- ✓ *Si lors d'un CPB un adversaire est dans la SDR faute de temps pour en être sorti, l'arbitre laissera jouer.*
- ✓ *Si un adversaire se trouve ou entre dans la SDR avant que le ballon ne soit en jeu sur CPB et qu'il touche ou dispute le ballon, le cpb est à rejouer.*





Modifications Des Lois du Jeu



2° Partie



LOI 8 - COUP D'ENVOI ET REPRISE DU JEU

* Balle à Terre

Procédure de la balle à terre

- ✓ *L'arbitre effectuera la BAT en faveur du gardien de but dans sa propre SDR si, lorsque que le jeu a été arrêté :*

Le ballon était dans la SDR ou

Le ballon avait été touché en dernier lieu dans la SDR

- ✓ *Dans tous les autres cas, l'arbitre effectuera la BAT en faveur d'une équipe.*

Le ballon revient au joueur dont l'équipe a touché le ballon en dernier

(et à l'endroit où le ballon a pour la dernière fois été touché par cette équipe, ou touché par un agent extérieur ou un officiel de la rencontre cf. Loi 9 slide suivant)

Tous les autres joueurs (c'est à dire des 2 équipes) devront se situer à au moins 4m du ballon et ce jusqu'à ce qu'il soit en jeu

Le ballon sera en jeu dès qu'il aura touché le sol.



LOI 9 - BALLON EN JEU ET HORS DU JEU

* Ballon hors du jeu

Le ballon est hors du jeu quand :

- Il touche un officiel de la rencontre tout en restant sur le terrain, et cela a pour conséquence :

- De procurer à une équipe une attaque prometteuse*
- Que le ballon pénètre directement dans le but*
- Que la possession du ballon change d'équipe*

- Dans tous les cas, le jeu reprendra par une BAT à l'endroit où le ballon a été touché par l'officiel de la rencontre

Ballon en jeu :

Dans tous les cas, le ballon est considéré comme étant en jeu après avoir touché un poteau, la barre transversale ou un poteau de coin et qu'il touche un officiel tout en restant sur le terrain de jeu.



LOI 5 - L' ARBITRE

* Pouvoirs et devoirs

JOUEUR BLESSÉ

Un joueur blessé ne pourra pas recevoir des soins sur le terrain....

Il ne pourra y revenir après que le jeu soit repris sauf si :

- ✓ un gardien de but est blessé ;*
 - ✓ un gardien de but et un joueur de champ sont entrés en collision et nécessitent des soins ;*
 - ✓ des joueurs de la même équipe sont entrés en collision et nécessitent des soins ;*
 - ✓ une grave blessure est constatée ;*
 - ✓ un joueur est blessé à la suite d'une faute physique pour laquelle l'adversaire est averti ou exclu*
- ✓ Un penalty est accordé et qu'il veuille lui-même le tirer*



LOI 8 - COUP D'ENVOI ET REPRISE DU JEU

* Coup d'envoi

Procédure

- *L'équipe gagnant le toss choisit le camp vers lequel il attaque ou de donner le coup d'envoi*
 - *En fonction du choix du capitaine, le même choix revient au capitaine adverse*
 - *L'équipe ayant choisi "son camp" donnera le coup d'envoi de la seconde période.*
- (...)





LOI 12 - FAUTES ET INCORRECTIONS

- * Action disciplinaire
- * Reprise du jeu retardée pour délivrer un carton

Dès que l'arbitre a décidé d'avertir ou d'exclure un joueur, le jeu ne pourra pas reprendre tant que la sanction n'aura pas été délivrée, à moins que l'équipe bénéficiant du coup franc décide de jouer rapidement celui-ci,

- s'offrant une réelle chance d'inscrire un but et que l'arbitre n'ait pas entamé la procédure de délivrance de la sanction.
- La sanction sera alors délivrée au prochain arrêt de jeu ;
- si la faute commise était **un anéantissement d'une occasion de but manifeste** alors le joueur sera **averti**



LOI 13 - COUPS FRANCS

* "Mur" défensif

Procédure

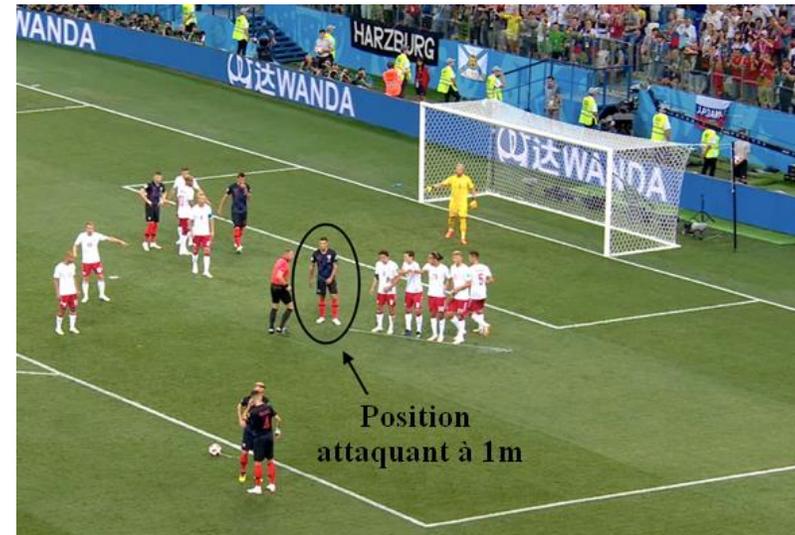
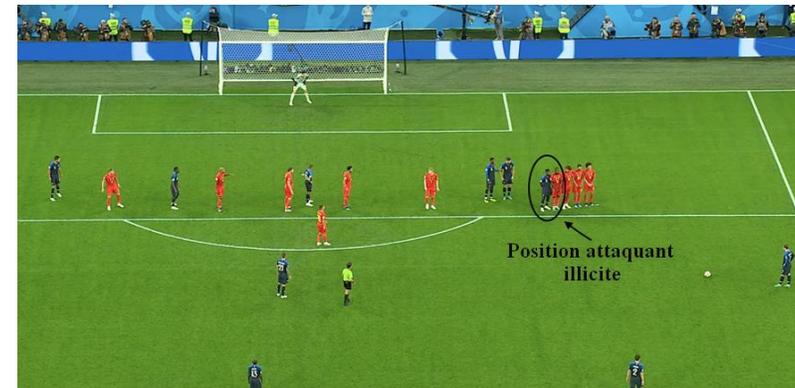
Texte supplémentaire

Lorsque la défense constitue un mur de 3 joueurs ou plus, tous les joueurs adverses devront se trouver à au moins 1m du mur et ce jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

Infractions et sanctions

(après le 1er paragraphe)

Si, lors d'un coup franc, un joueur de l'équipe attaquante se situe à moins d'1m du mur constitué par 3 défenseurs voire plus, un coup franc indirect sera accordé.





LOI 14 - LE PENALTY

- * Le gardien de but

Procédure

*Au moment où le ballon est botté, le gardien de but recevant le tir devra avoir **au moins un pied sur la ligne de but** ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol.*

- * Les buts et filets

Procédure

*Le ballon devra être positionné et immobilisé sur le point de penalty **et les poteaux, la barre transversale et les filets de but ne devront pas bouger.** (...)*

*Le gardien recevant le tir devra se tenir sur sa ligne de but, entre les montants **sans pour autant toucher les poteaux, la barre ou les filets,** et ce jusqu'à ce que le ballon ne soit botté.*

Il devra faire face au botteur.



Modifications Des Lois du Jeu



Clarifications



LOI 12 - FAUTES ET INCORRECTIONS

Coup franc indirect - Gardien de but

Quand le GDB veut clairement botter ou essayer de botter le ballon dans le but de le remettre en jeu, cela prouve qu'il n'a pas d'intention de se saisir illégalement du ballon.

S'il manque son dégagement, le GDB sera autorisé à reprendre le ballon des mains.

Un CFI sera accordé si le GDB, depuis sa surface de réparation commet les infractions suivantes :

- ✓ *Contrôle le ballon de la main ou du bras plus de 6" avant de le relâcher*
- ✓ *Touche le ballon avec la main ou le bras :*
 - *après l'avoir relâché avant qu'il n'ait été touché par un autre joueur, à moins qu'il ait botté ou essayé de botté le ballon pour le dégager*
 - *Après une passe délibérée d'un partenaire*
 - *Qu'une rentrée de touche ait été effectuée par un partenaire*

Si le GDB manie le ballon à l'intérieur de sa SDR alors que cela constitue une infraction, un coup franc indirect sera accordé sans qu'il y ait de sanction disciplinaire.



LOI 12 - FAUTES ET INCORRECTIONS

Célébration d'un but

Les motifs de ce changement

Confirmation qu'un avertissement sera délivré pour une célébration (ceci ayant des incidences pour la sécurité, l'image du football etc.) que le but soit accordé ou non

Nouveau texte

3. Action Disciplinaire

Célébration d'un but

Un joueur sera averti, *même si le but est refusé*, pour :

- * être monté sur les grilles entourant le terrain (...)
- * (...)
- * Retire son maillot ou recouvre sa tête avec son maillot



LOI 13 - COUPS FRANCS

Signalisation du coup franc indirect

Nouveau texte

L'arbitre indique qu'il s'agit d'un CFI en levant le bras au-dessus de sa tête; cette signalisation est maintenue jusqu'à ce que le ballon ait été botté et que le ballon touche un autre joueur, ou sorte du champ de jeu
ou s'il est évident qu'un but ne sera pas inscrit directement



LOI 15 - LA RENTREE DE TOUCHE

Position d'un adversaire sur rentrée de touche

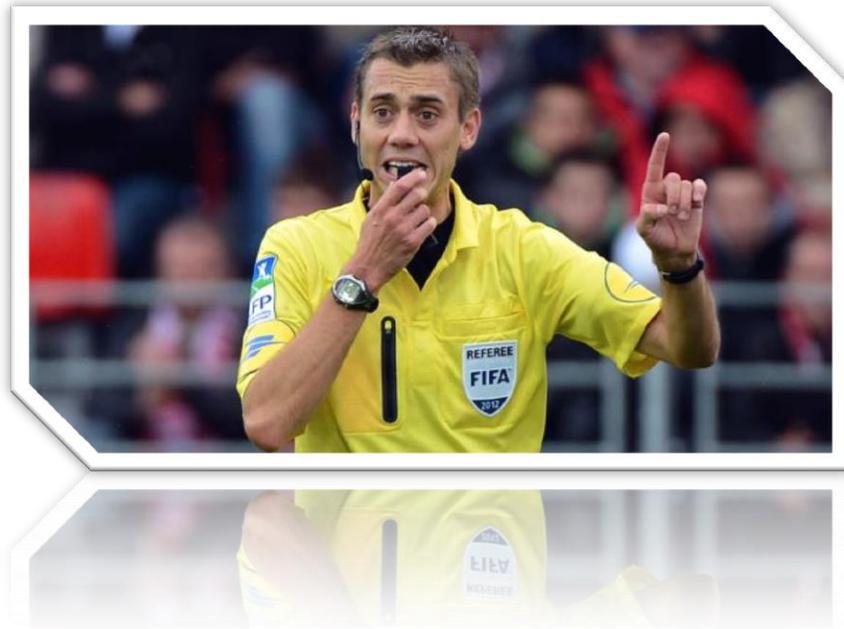
Nouveau texte

1. Procédure

(...)

Tous les adversaires devront se tenir à au moins 2m de l'endroit où la remise en touche sera effectuée, c'est-à-dire 2m à partir de la ligne de touche.

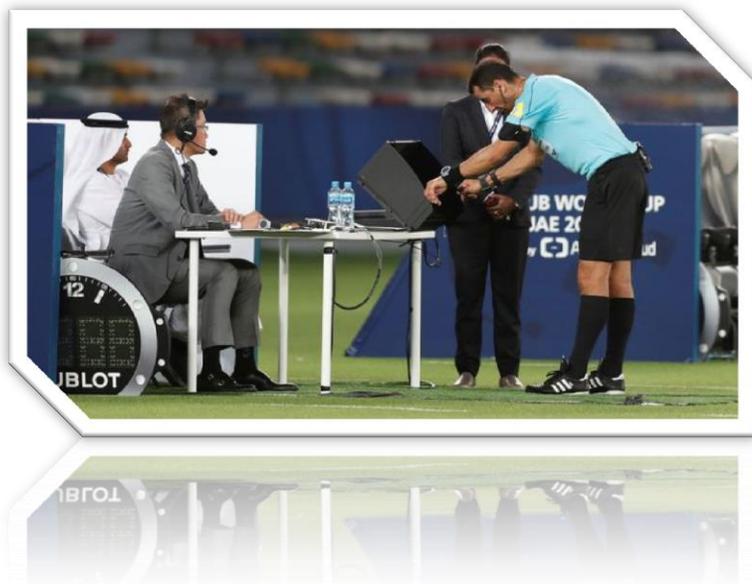
(même dans le cas d'un joueur effectuant la rentrée de touche à une certaine distance derrière la ligne de touche)



Sujet Technique Mains



Sujet Technique



Loi 12 - Fautes et incorrections

« Manier le ballon »



MANIER LE BALLON

“Les mains” sont assurément le point le plus flou des Lois du Jeu.

Les défenseurs adoptent une position qui n'est pas naturelle, notamment en essayant de cacher leurs bras derrière leur dos.



Par conséquent, les mains « volontaires » demeurent passibles de sanctions, la Loi propose maintenant une plus grande clarté quant à la décision de siffler - ou non - une faute lorsque le ballon touche « accidentellement » le bras ou la main d'un joueur.

Le Football ne peut accepter :

- Qu'un but soit marqué directement de la main ou du bras (même accidentellement)
- Qu'un joueur obtienne la possession voire le contrôle du ballon en l'ayant touché avec son bras ou sa main (même accidentellement) puis inscrive un but ou se créer une occasion de marquer un but



MANIER LE BALLON

Quoi de nouveau ?

La "position naturelle du bras" est très difficile à interpréter est donc supprimée.

Dorénavant l'attention est plus **factuelle** - si la position de la main ou du bras "augmente" de manière non naturelle la surface de son corps.

Coup franc direct pour Manier le ballon si le joueur :

- * Touche délibérément le ballon de la main ou du bras y compris en faisant un mouvement du bras ou de la main vers le ballon
- * Il obtient la possession ou le contrôle du ballon après que ce dernier ait touché son bras ou sa main et ensuite il :
 - Marque un but dans le but adverse
 - Se créer une occasion de marquer un but
 - Inscrit un but dans le but adverse directement à partir de la main ou du bras, même de manière accidentelle, y compris par le gardien de but
- * Touche le ballon avec sa main ou son bras faisant agrandir la surface de son corps



MANIER LE BALLON

Un joueur commet une infraction si :

- Une infraction est généralement commise lorsqu'un joueur touche le ballon avec sa main ou son bras faisant agrandir sa surface de son corps*
- La main ou le bras se trouvent au dessus du niveau de l'épaule (à moins qu'il ait délibérément joué le ballon et que ce dernier touche ensuite son bras ou sa main).*

Les infractions sont constituées même si le ballon touche la main ou le bras du joueur directement après un premier contact avec la tête ou le corps (et même le pied) d'un autre joueur à proximité



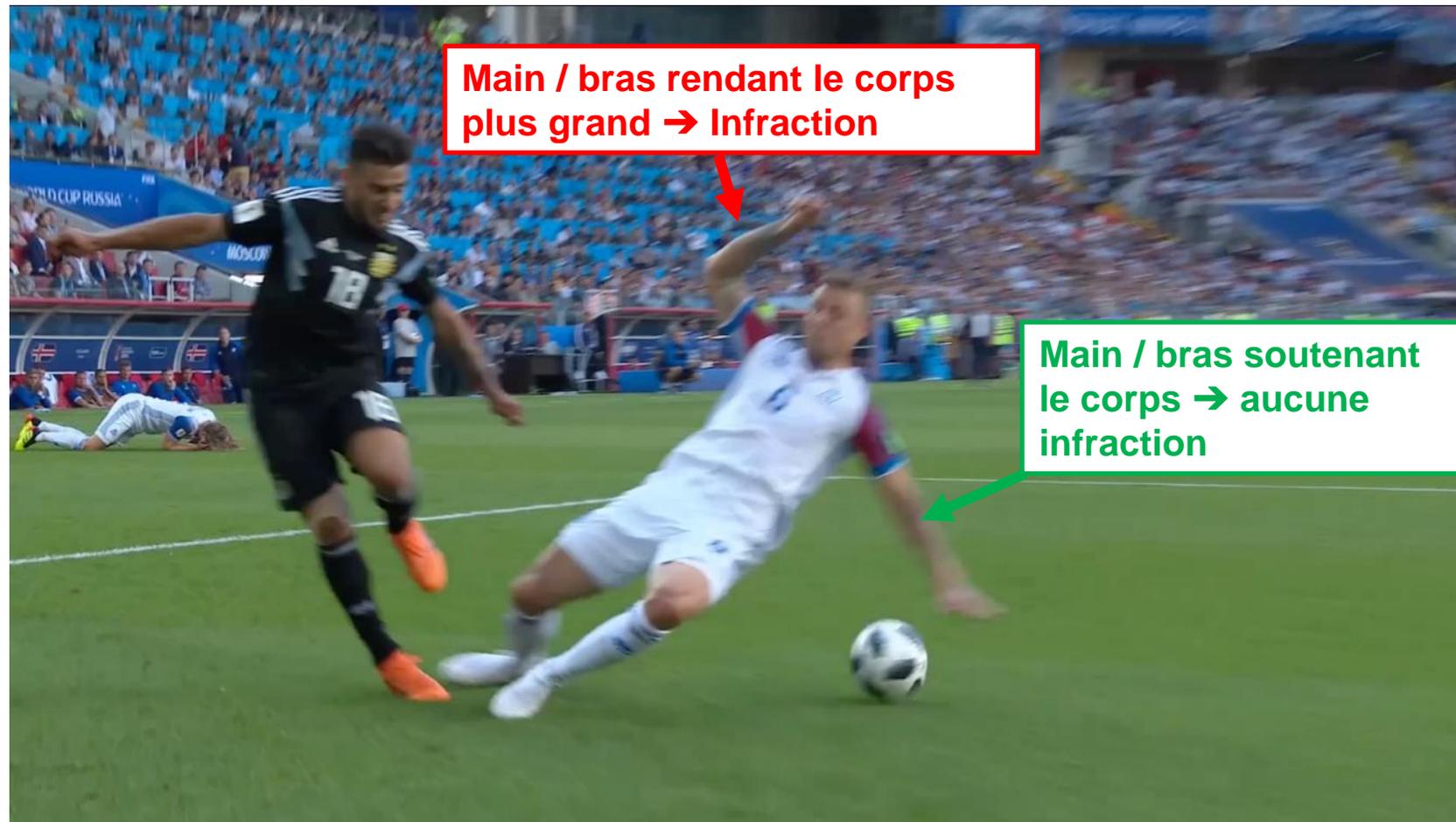
MANIER LE BALLON

A l'inverse, un joueur ne sera normalement pas pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :

- * le ballon a rebondi directement depuis une autre partie de son corps (y compris le pied) ou de celui d'un coéquipier ou d'un adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter
- * La main ou le bras sont près du corps et n'agrandissent de manière non naturelle la surface corporelle
- * Il tombe et son bras/sa main lui sert à amortir le contact avec le sol sans pour autant les étendre latéralement ou verticalement



MANIER LE BALLON



BILAN MANIER LE BALLON

Il y a faute si un joueur :

- ✓ *Touche délibérément le ballon du bras ou de la main, avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon ;*
- ✓ *Récupère la possession ou le contrôle du ballon après avoir touché le ballon du bras ou de la main et ensuite il :*
 - ✓ *Marque un but*
 - ✓ *Crée une occasion de but*
- ✓ *Marque directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle*
- ✓ *Touche le ballon du bras ou de la main lorsque :*
 - ✓ *la position du bras ou de la main a artificiellement augmenté la surface couverte par son corps ;*
 - ✓ *Le bras ou la main est au-dessus du niveau de l'épaule (à moins qu'il ait délibérément joué le ballon et que ce dernier touche ensuite son bras ou sa main)*

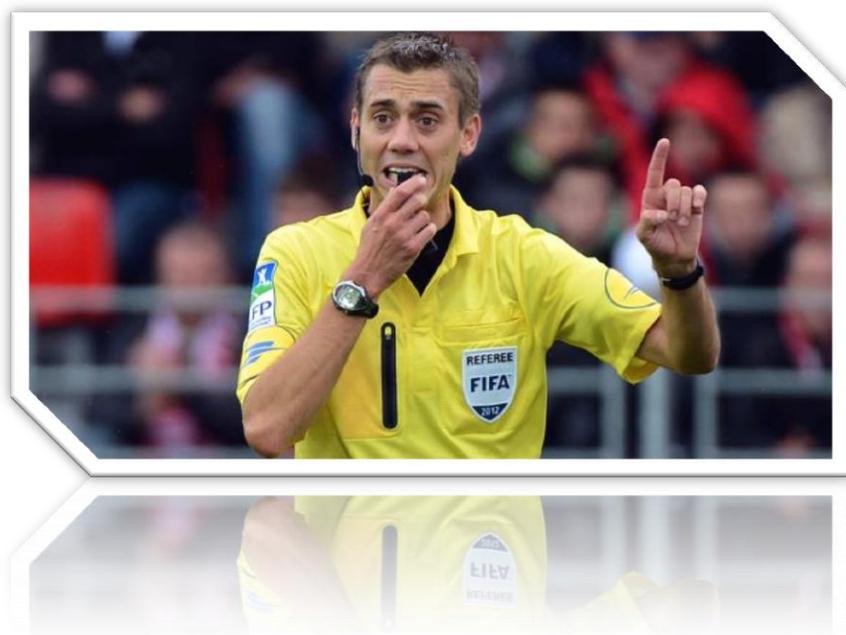




BILAN MANIER LE BALLON

Il n'y a en général pas faute si le ballon touche le bras ou la main d'un joueur :

- ✓ *Si le bras ou la main est près du corps et **n'en augmente pas artificiellement la surface**;*
- ✓ *Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné(e) entre son corps et le sol **pour amortir la chute** (et non pas latéralement ou verticalement).*
- ✓ *Le ballon **a rebondi** directement depuis **une autre partie de son corps** et le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter.*



Sujet Rapports



Le Rapport d'après match





DANS QUELS CAS UN RAPPORT ?

- **Pour tout événement :**
 - Équipe absente / retard
 - Arrêté municipal, terrain impraticable
 - Réserves administratives
 - Réserves techniques
 - Exclusion
 - **Incidents d'après match**
 - ...

**A faire et à envoyer le soir même ou le lendemain
IMPERATIVEMENT**





Rédaction d'un rapport disciplinaire

Important de répondre à ces questions

① Qui ?

Le(s) fautif(s) :

Nom(s) et Prénom(s) - N° de maillot - Club

② Quand ?

Avant, après match – pendant

(Minute de jeu – ballon en jeu ou lors d'un arrêt)

③ Où ?

Lieu de l'infraction :

- ✓ *Au vestiaire, sur le bord du terrain, sur le terrain* (citer l'endroit précis)
- ✓ *Devant les bancs de touche, en quittant le terrain après le coup de sifflet final, (avant ou après la main courante), etc...*





Rédaction d'un rapport disciplinaire

Important de répondre à ces questions

4 Quoi ?

Ce que le fautif a fait et sur qui il a commis la faute :

- ✓ *Cracher sur..., coup de pied, coup de poing, coup de tête à...,*
- ✓ *Insultes envers..., tacle sur..., tentative de coup sur..., etc...*

5 Comment ?

Expliquer clairement ce qui s'est passé pour en arriver au fait (*juste avant ou au moment*). Le fait répond au "Quoi" ci-dessus.

6 Conclusion ?

Expliquer comment cela s'est terminé :

- ✓ *Le fautif est-il sorti sans souci ou y a-t-il eu des problèmes divers (insultes, menaces, coups) ?*
- ✓ *La victime a-t-elle été blessée ?*
- ✓ *Qu'a constaté l'arbitre (traces, plaie, saignement, fracture) ?*
- ✓ *A-t-elle repris le jeu ? A-t-on dû appeler les Pompiers, la Police ?*





Rédaction d'un rapport disciplinaire

Le Rapport Complémentaire

① Qui ?

➔ M. PONTAL (n°4 Arques).

② Quand ?

➔ A la 24^{ème} minute de jeu.

③ Où ?

➔ Au centre du terrain, ballon en jeu.

④ Quoi ?

➔ Coup de tête volontaire sur le nez d'un adversaire puis tentative de coup de pied

⑤ Comment ?

➔ Expliquer le fait de jeu clairement : "*En cours de jeu, victime d'un tacle (ne méritant pas un carton), se relève et donne un coup de tête*".

⑥ Conclusion ?

➔ Difficultés à faire sortir le fautif.

➔ Blessé remplacé et conduit à l'hôpital.





Rédaction d'un rapport disciplinaire

DISCIPLINE – RAPPORT COMPLEMENTAIRE

(concernant les exclusions de joueurs, remplaçants, remplacés ainsi que toute autre personne)

👉 Exemple de rédaction à partir de la feuille de match :

Objet : Exclusion de M. PONTAL (n°4 Arques) à la 24^{ème} minute de jeu lors de la rencontre Arques / Calais.

Circonstance : Alors qu'il venait d'être victime d'un tacle irrégulier, au centre du terrain, de la part du n°3 de Calais (*ce tacle ne méritant pas un carton*), ce joueur s'est relevé dès mon coup de sifflet et a donné un coup de tête volontaire sur le nez de l'adversaire qui est tombé au sol.

Deux partenaires ont du retenir M. PONTAL parce qu'il a essayé de donner un coup de pied au joueur situé au sol sans toutefois y arriver. J'ai ensuite pu exclure M. PONTAL pour acte de brutalité. Celui-ci a quitté le terrain avec difficultés, raccompagné par son capitaine et un autre partenaire.

Le blessé, qui saignait, n'a pas pu reprendre le match. Les pompiers l'ont emmené à l'hôpital.





Autres Exemples

- Réserve technique
- Incidents d'après match





Rédaction d'un rapport sur Réserve Technique

Les faits

**Réserves déposées à la 50' par le capitaine de NANTES suite à
une faute de main de
ST-NAZAIRE sanctionnée d'un CFI**

Score à ce moment : 0-1

Score final : 2-1





Rédaction d'un rapport sur Réserve Technique

Objet :

Réserve technique déposée par le capitaine de NANTES M. Frédéric LEROY n° de licence 499061664 lors de la rencontre NANTES contre ST-NAZAIRE de 2^{ème} division de district.

Circonstances :

A la 50' alors que l'équipe St-Nazaire menait 1 à 0, alors que je venais de sanctionner une faute de main du n°5 de St-Nazaire d'un CFI à l'entrée de la Surface de réparation de St-Nazaire, le capitaine de Nantes a souhaité déposer une réserve technique.

La réserve a été déposée avant la reprise du CFI, en présence des deux capitaines et de M. LANDRY, arbitre assistant.

Le capitaine conteste le fait d'avoir sifflé un CFI alors qu'il pense que la sanction appropriée est un CFD.

Il me pose la réserve suivante « XXX »

Après avoir déposé la réserve, nous avons repris le match par le CFI comme initialement sanctionné.

Aucun autre problème jusqu'à la fin de la rencontre et le score final est de 2 buts à 1 pour l'équipe de NANTES.

Le 01/09/2019 à Nantes

Mathieu PIEU





Rédaction d'un rapport disciplinaire

Les faits

Bagarre générale

Protagonistes :

- 4 joueurs
- 1 entraîneur
- 1 dirigeant
- 3 personnes du public





Rédaction d'un rapport disciplinaire

Circonstances :

Juste après le coup de sifflet final, alors que le score s'est clôturé à 2-2, une bagarre générale a éclaté à l'entrée du tunnel menant aux vestiaires.

Au sein de ce regroupement de joueurs, j'ai pu identifié clairement 4 joueurs à savoir MM. MORTREUX, AULU de l'équipe ARQUES et MM. CONSTANT, DURAND de CALAIS. Ces 4 joueurs ont donné plusieurs coups de pieds sur des adversaires et pour M. AULU un coup de tête sur le visage d'un joueur de CALAIS. M. LEDOUX. Pour le reste des joueurs, je ne pourrai pas affirmer avec autant de certitude leurs identités.

En parallèle, mes assistants ont pu identifié clairement 5 autres personnes qui ont donné plusieurs coups de pieds et coups de poings sur des adversaires. A savoir l'entraîneur de ARQUES M. OLIO et le dirigeant de CALAIS M. SAINT MARTIN.

Les 3 autres individus qui ont lancé des pierres sur des joueurs, n'ont pas pu être identifiés par leur nom. Toutefois, l'un de mes assistant M. Jean-Luc AUGU a très bien vu la scène et leurs visages. Il pourrait facilement les reconnaître.

Après plusieurs minutes, le calme est revenu, et nous avons pu établir la feuille de match, avec les observations d'après match.

A noter que plusieurs joueurs avaient des plaies dues à la bagarre dont un joueur de l'équipe de CALAIS M. LEDOUX qui a du être amené à l'hôpital.

Je tiens à préciser que mes deux assistants et moi, n'avons pas été menacés et que nous avons été raccompagnés à la sortie du stade par deux dirigeants du club recevant.

Le 01/09/2019

Mathieu PIEU



Rédaction d'un rapport disciplinaire District 44

Exemple pour INSULTES ...

Les faits

Match Nantes / St Nazaire
de 2^{ème} division de district.

~

75', joueur 8 de Nantes - Frédéric LEROY Licence : 499061654

Après avoir sifflé un CF

« vas te faire enculer »





Rédaction d'un rapport disciplinaire

Pour INSULTES ...



Rapport d'Arbitrage

(Réception au District sous 48h)

à fpichon@foot44.fff.fr

N° licence arbitre : **499061654** Nom et Prénom : **Kévin TABORE**

N° de match : **123456** Date : **31/08/2019** Heure : **15h00**

Catégorie : **Seniors** Division : **2^{ème} Div** Groupe : **A** Score : **1,0**

Coupe :

Equipes en présence : **Nantes** / **St Nazaire**

Contexte de la rencontre

Rencontre difficile avec des joueurs contestataires dans l'ensemble





Personne EXCLUE

N° Maillot	N° Licence	Nom Prénom	Fonction et Club (joueur, dirigeant, spectateur, officiel, responsable d'équipe...)
8	499061654	Frédéric LEROY	Joueur de Nantes

Motif : (cocher la case correspondante)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Deux avertissements (cartons jaunes) | <input type="checkbox"/> en arrêtant le ballon avec la main |
| <input type="checkbox"/> Annihiler une occasion de but (cocher la case correspondante) | <input type="checkbox"/> d'un adversaire se dirigeant vers le but en commettant une faute |
| <input type="checkbox"/> Faute Grossière (Mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire) | |
| <input type="checkbox"/> Acte de brutalité (Coup de poing, de tête, de pied... ou tentative) | <input type="checkbox"/> envers un/des acteur(s) du jeu (joueurs, dirigeants...)
<input type="checkbox"/> au cours d'une action de jeu
<input type="checkbox"/> en dehors d'une action de jeu |
| <input type="checkbox"/> Cracher volontairement sur ou en direction de ... | <input type="checkbox"/> envers un spectateur
<input type="checkbox"/> envers un officiel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Propos et / ou gestes | <input type="checkbox"/> vers un/des acteur(s) du jeu (joueurs, dirigeants...)
<input type="checkbox"/> vers un spectateur
<input type="checkbox"/> vers un officiel |
| <input type="checkbox"/> blessants | <input type="checkbox"/> vers un/des acteur(s) du jeu (joueurs, dirigeants...)
<input type="checkbox"/> vers un spectateur
<input checked="" type="checkbox"/> vers un officiel |
| <input checked="" type="checkbox"/> grossiers | |
| <input type="checkbox"/> injurieux | |

Contexte de l'exclusion (à remplir obligatoirement) : (contestations, personnes concernées, nature des propos, du geste, personne victime...)

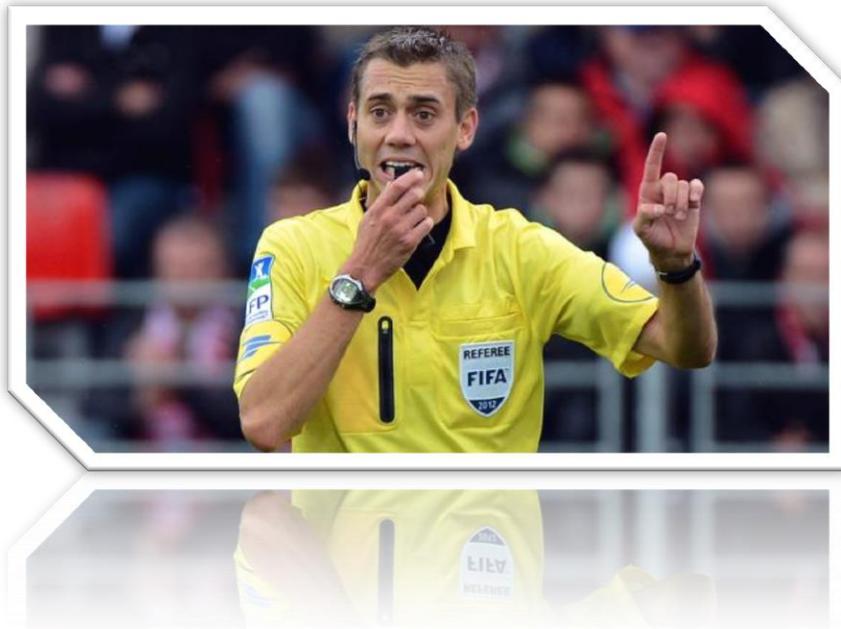
Après avoir accordé un CFD pour l'équipe de St-Nazaire, M. LEROY passe à côté de moi tout en tenant les propos suivants : « Va te faire enculer ».

(Si besoin, plusieurs rapports d'arbitrage peuvent être envoyés)

Date et signature de l'arbitre :

Le 01/09/2019





Consignes Section Désignations

Isabelle LECOMTE est en charge du Secrétariat Arbitres.

Ses coordonnées :

Tel : 02.28.01.21.09 (l'après-midi du lundi au vendredi)

Mail : ilecomte@foot44.fff.fr

Françoise PICHON est en charge du Secrétariat de la Commission de Discipline.

Ses coordonnées :

Tel : 02.28.01.21.07 (l'après-midi)

Mail : fpichon@foot44.fff.fr

Permanence du Week-end

Tel : 02.28.01.21.03

Mail : urgences@foot44.fff.fr

CATEGORIES JEUNES ARBITRES

Désignations & Observations : Jean-Maurice TROUILLARD (06.26.68.18.51)

CATEGORIES ARBITRES SENIORS (hors Football Diversifié)

Désignations & Observations : Patrice GUET (06.26.68.18.50)

CATEGORIES ARBITRES SENIORS Football Diversifié

Désignations : Michel LESCOUEZEC

OBJECTIFS DE LA SAISON

- Mise en ligne des désignations au plus tard le mardi soir de la semaine du match pour tous les matchs de championnat,
- Mise en ligne des désignations au plus tôt pour les matchs de coupe en fonction de la mise à disposition des matchs à couvrir par les commissions organisatrices,
- Relecture des rapports d'observation sous 15 jours maximum afin d'envoyer le rapport à l'arbitre observé dans un délai de 3 à 4 semaines maximum

RAPPEL IMPORTANT :

La désignation définitive du week-end est celle affichée le vendredi soir à 17H30.

LES INDISPONIBILITES

Toute indisponibilité prévisible doit être déclarée au moins 1 mois avant la date du match concerné.

Cette déclaration d'indisponibilité peut être effectuée :

- par écrit auprès du Secrétariat Arbitres,
- par saisie directement par l'arbitre via son compte FFF (si la licence arbitre est validée).

Lors de la saisie d'une indisponibilité prévisible via le compte FFF, utiliser uniquement le motif '**Convenance personnelle**', préciser la date de début et la date de fin et valider.

Bien vérifier ensuite que l'indisponibilité a bien été enregistrée.

Les indisponibilités pour cause travail/stage scolaire ou blessure/maladie nécessitent de fournir au Secrétariat Arbitres le certificat adéquat dans un délai de 7 jours maximum.

En cas d'indisponibilité à partir du **vendredi 17H30 pour le match du week-end :**
Contactez le numéro de la Permanence du District et confirmez ensuite par mail.

Saison 2019/ 2020

Septembre 2019

TABLEAU DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES EN FONCTION DES MANQUEMENTS, ABSENCES OU PROBLEMES CONSTATES

Manquements administratifs

a) Absence de rapport ou rapport envoyé hors délai (1) sur Exclusion, Réserve Technique, Terrain impraticable, Absence d'équipe
Est également pris en compte le cas d'absence de fourniture de rapport suite à une demande express d'une Commission.

1ère fois	Malus de 10 points	Avertissement	
2ème fois	Malus de 15 points	Avertissement	
3ème fois	Malus de 20 points	Avertissement	
4ème fois et plus	Malus de 25 points	Pas de désignation pour 2 journées de compétition	

b) Absence Observations après match sur feuille de match, Rapport insuffisamment argumenté, Incohérence entre feuille de match et rapport

1ère fois	Malus de 10 points	Avertissement	
2ème fois	Malus de 15 points	Avertissement	
3ème fois	Malus de 20 points	Avertissement	
4ème fois et plus	Malus de 25 points	Pas de désignation pour 2 journées de compétition	

(1) délai maximal pour envoi du rapport : 48 heures après le match

Problèmes de convocation de match			
a) Non respect du délai de prévenance			
1ère fois	Malus de 10 points	Avertissement	
2ème fois	Malus de 15 points	Pas de désignation pour 1 journée de compétition	
3ème fois	Malus de 20 points	Pas de désignation pour 2 journées de compétition	
4ème fois et plus	Malus de 25 points	Pas de désignation pour 3 journées de compétition	
b) Absence à un match non excusée (2)			
1ère fois	Malus de 25 points	Pas de désignation pour 1 journée de compétition	
2ème fois	Malus de 40 points	Pas de désignation pour 2 journées de compétition	
3ème fois et plus	Malus de 40 points	Pas de désignation pour une période de 2 mois	

(2) absence excusée si certificat médical ou de travail envoyé dans la semaine suivant l'absence

CODE DE DEONTOLOGIE ET MALUS

Absence non justifiée ou refus de répondre à une convocation d'une commission				
1ère fois	Malus de 25 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
2ème fois et plus	Malus de 40 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
Pour toute convocation, le résultat de la sanction sera transmis à l'arbitre par courriel avec copie à son club				
Problèmes d'indemnités perçues				
Frais de déplacement et/ou indemnité de mission perçus à tort				
1ère fois	Malus de 10 points	Avertissement		Remboursement sous 15 j
2ème fois	Malus de 15 points	Pas de désignation pour 1 journée de compétition		Remboursement sous 15 j
3ème fois	Malus de 20 points	Pas de désignation pour 3 journées de compétition		Remboursement sous 15 j
4ème fois et plus	Malus de 25 points	Pas de désignation pour 6 journées de compétition		Remboursement sous 15 j
Cette sanction administrative est cumulable d'une saison sur l'autre.				
En cas de non remboursement dans le délai imparti, l'arbitre sera suspendu jusqu'au remboursement du trop perçu				
Problèmes de comportement				
a) Conduite inconvenante - Propos injurieux, grossiers ou blessants envers arbitre et/ou dirigeant				
1ère fois	Malus de 40 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
2ème fois	Malus de 40 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
3ème fois et plus	Malus de 60 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
b) Conduite violente - comportement non conforme aux règles de déontologie				
1ère fois et plus	Malus de 65 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
c) Propos injurieux, grossiers ou blessants envers acteur du football ou membre d'un centre de gestion du football proférés sur les réseaux sociaux				
1ère fois et plus	Malus de 25 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	

Tout arbitre se voit attribuer en début de saison un capital points de 130 points.

La sanction Pas de désignation sur 1 ou plusieurs journées de compétition inclue obligatoirement 1 journée de championnat